

Le roi de France et le droit féodal.

Par **Geraldine**, le **09/03/2004** à **22:13**

Bonsoir à tous.

Je dois faire un plan détaillé sur ce sujet.

Pour commencer j'ai une question : comment définir le droit féodal de manière synthétique (c'est pour l'intro).

J'ai réfléchi à ce sujet. Pouvez vous me dire ce que vous pensez de mon plan.

Problématique : Comment le roi de France se sert il du droit féodal pour récupérer ses prérogatives perdues et prises par les seigneurs ? ou De quelle manière le roi de France grâce au droit féodal récupérer ces prérogatives royale ?

Mon plan :

I. La perte des prérogatives royales récupérées par les seigneur.

A. La dispersion des droits régaliens.

- Organisation du pouvoir politique au niveau de la seigneurie.

* définition et organisation.

- La mise en place de l'ordre seigneurial au niveau de la seigneurie.

B. L'abaissement de la royauté.

- division du territoire.

II. La récupération des prérogatives royales perdues ou le déclin de l'ordre seigneurial.

A. Le déclin de l'ordre seigneurial

- ville ?

- Eglise?

B. La restauration de l'autorité royale sur les seigneurs et l'utilisation par les rois des institutions féodales en pleine évolution comme outils juridique pour la restauration de leur autorité : la naissance de la royauté féodale.

- les principales prérogatives royales reprises aux seigneurs.

- la dénaturation du lien féodal.

Qu'en pensez vous ?

Merci de votre aide par avance.

A bientôt sur le forum

Par **Olivier**, le **09/03/2004** à **22:52**

Bonsoir,

à mon avis ton plan est pas mal, mais je pense qu'il faut retravailler ta problématique, parce que à te lire on n'a l'impression que tu ne traites que des rapports entre les pouvoirs du roi de France et le droit Féodal. En gros c'est ce qu'il faut traiter, mais il faut en introduction que tu expliques en quoi l'influence principale du droit féodal sur les rois de France a tout d'abord été la perte de leur pouvoir (en fait c'est plutôt la perte de pouvoir des rois de France qui est la cause de l'instauration du droit féodal), puis l'utilisation habile par les rois de France de ce droit pour reconquérir leur pouvoir. Sinon c'est pas mal à part le titre du B du II qui est trop long (de toute façon il faut revoir tes titres)

Voilà ce que j'en pense, mais les cours d'HDI sont assez loin maintenant et d'autres pourront peut être te donner un avis différent.

Pour ce qui est d'une définition du droit féodal, je dirais qu'il s'agit de l'ensemble des règles juridiques coutumières qui régissaient les rapports entre les individus, ainsi que les rapports féodovassaliques.

Par **Yann**, le **10/03/2004** à **09:32**

[quote="Olivier":yu7lgwgv]

je pense qu'il faut retravailler ta problématique, parce que à te lire on n'a l'impression que tu ne traites que des rapports entre les pouvoirs du roi de France et le droit Féodal[/quote:yu7lgwgv]

!:

Image not found Ce qu'Olivier doit vouloir dire c'est reformule ta problématique. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la retravailler beaucoup. En plus le risque c'est de dévier et d'avoir un plan (et donc un devoir) qui n'ai plus de rapport avec ta problématique, donc prudence..

Par **Geraldine**, le **13/03/2004** à **11:53**

Merci pour vos réponses et bon week end

Par **jeeecy**, le **15/03/2004** à **18:15**

[quote="Olivier":q3uhceg]Pour ce qui est d'une définition du droit féodal, je dirais qu'il s'agit de l'ensemble des règles juridiques coutumières qui régissaient les rapports entre les individus, ainsi que les rapports féodovassaliques.[/quote:q3uhceg]

moi je dirais pour compléter ce qu'Olivier a dit que ces droits sont issus des droits locaux et qu'ils subsistent encore dans certains pays actuellement (cf Espagne). Ils ont été mis en concurrence par les différents rois lors de l'uniformisation des différentes législations des Royaumes.

Du fait de ces droits l'uniformisation de la législation des différents royaumes a été retardée car le Roi par ses tribunaux récupérait des compétences au cas par cas au lieu de tout uniformiser d'un coup.

En Angleterre Alexandre le conquérant a même laissé en place toute la législation qui existait avant qu'il ne prenne le pouvoir et a placé au dessus de ces droits féodaux son propre droit à lui.

Voilà des pistes qui peuvent te permettre grâce au droit comparé de mieux comprendre le droit français de l'époque ou mieux encore de citer ces exemples dans ton devoir pour mieux mettre en valeur certains points ou pour avoir une comparaison historique (rapidité des différents systèmes.....)

voilà
@+
Jeeecy